

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02 JUILLET 2025

Le deux juillet deux mille vingt-cinq à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente, s'est réuni à la Salle de l'Aubépin à Sigournais, pour une cinquième séance.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

ALBERT Michelle	E	DELAYE Jean-Jacques	E	MOISSON Jean	E
BELZ Annick	E	GODARD-VOISIN Delphine	E	MOREAU Laetitia	P
BILLAudeau Louissette	P	GOURMAUD Catherine	P	PHÉLIPEAU Brigitte	P
BOISSINOT Christian	E	GOURAUD Christophe	P	RAIFAUD Jean-Luc	E
BREMOND Arlette	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	SOULARD Yannick	P
CHAIGNEAU Denis	E	MARTINEAU Valérie	P	TONARELLI Valérie	P
CHANCELIER Laurent	E	MOINET Isabelle	P	VERGNAUD Alain	P

Absents et excusés avec pouvoir :

M. CHAIGNEAU Denis a donné pouvoir à Mme MOREAU Laetitia – M. DELAYE Jean-Jacques a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle.

Nombre d'administrateurs en exercice : 20

Nombre d'administrateurs présents : 11

Nombre d'administrateurs votants : 13

Monsieur Christophe GOURAUD est nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : 26 juin 2025

L'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 03 juin 2025
2. Décisions prises par le Président suite aux délégations données par le Conseil d'Administration

CIAS « Pays de Chantonnay » :

3. CIAS « Pays de Chantonnay » : Filière Bois – Convention Multi partenariale d’approvisionnement en plaquettes bocagères de la chaufferie de l’EHPAD « Les Érables » à Saint-Prouant

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 03 JUIN 2025

Le procès-verbal de la réunion du 03 juin 2025 est approuvé à l’unanimité.

N° 2025-67 DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE SUITE AUX DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL D’ADMINISTRATION

Nomenclature des actes : 5.4

La Présidente présente les décisions qu’elle a prises suite aux délégations données par le Conseil d’Administration :

DP 2025-66 DEVIS YP CONCEPT – REMPLACEMENT DE CLIMATISATIONS POUR L’EHPAD MULTISITE - SITE « LES HUMEAUX»	YP CONCEPT	9 845,24 € TTC
---	------------	----------------

Le Conseil d’Administration en prend acte.

N° 2025-68 CIAS « PAYS DE CHANTONNAY » : FILIÈRE BOIS – CONVENTION MULTI PARTENARIALE D’APPROVISIONNEMENT EN PLAQUETTES BOCAGÈRES DE LA CHAUFFERIE DE L’EHPAD LES ÉRABLES À SAINT-PROUANT

Nomenclature des actes : 7.4

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en plusieurs de ses axes, la Communauté de communes s’est engagée à développer les énergies renouvelables, notamment par l’installation d’équipements adaptés dans les bâtiments publics et par l’impulsion de filières locales, afin de tendre vers l’autonomie énergétique du territoire.

En particulier, la filière bois-énergie locale, en réactivant la fonction productive de la haie dans le cadre d’une économie respectueuse de l’environnement et du travail des agriculteurs, constitue pour la Communauté de communes une solution pragmatique pour :

- garantir une maîtrise des approvisionnements,
- maintenir la valeur ajoutée sur le territoire,
- valoriser les nombreux services écosystémiques rendus par les haies,
- et agir pour la préservation du bocage à long terme.

Aussi, dans le cadre de la rénovation de l'EHPAD « Les Érables » engagée par le CIAS, la Communauté de communes a désiré profiter de cette opportunité de travaux sur le bâtiment pour impulser la dynamique précitée, en incitant la mise en place d'une chaufferie bois alimentée par des plaquettes bocagères. Pour ce faire, elle a fait le choix de financer intégralement la fourniture et l'installation de cette chaufferie, ainsi que tout surcoût financier en matière d'apports et de consommation de plaquettes bocagères, comparé au coût du gaz.

Par conséquent, l'EHPAD « Les Érables » sera le premier établissement public situé sur le Pays de Chantonnay à être équipé d'une chaufferie bois à plaquettes bocagères, dont le projet est accompagné par le SYDEV et soutenu par l'ADEME.

La mise en service de la chaufferie bois de cet EHPAD est prévu à l'automne 2025, soit au début de la saison de chauffe, comprise théoriquement du 1^{er} octobre au 30 mai suivant. Des tests sur cette chaufferie pourront être programmés les mois précédents.

Dans ce contexte, et afin d'approvisionner cette future chaufferie bois en plaquettes bocagères durables issues du territoire, un travail collectif mobilisant une dizaine d'agriculteurs locaux, d'élus communautaires et de partenaires agricoles, initié à partir de 2023, a permis l'organisation d'une filière en circuits courts, sous la forme du « collectif Bois Energie du Pays de Chantonnay », dont la convention jointe vient clarifier les engagements réciproques.

Pour faciliter la mise en œuvre de cette convention, chacune des PARTIES s'engagera à désigner un référent.

Les modalités de la convention visent à assurer pour chacune des parties :

- la qualité du bois d'origine bocagère et locale pour répondre aux exigences techniques de l'équipement ;
- la quantité de plaquettes à produire nécessaires aux besoins en chaleur de l'EHPAD et assurer aux agriculteurs apporteurs un volume connu et stable ;
- une affirmation de l'accompagnement à la gestion durable du bocage pour les agriculteurs engagés dans la démarche d'approvisionnement ;
- un prix négocié et des modalités de paiement tenant compte de la spécificité de la filière d'approvisionnement.

Dans le cadre de l'approvisionnement de la chaufferie de l'EHPAD « Les Érables » en bois plaquette, il convient d'approuver la convention de partenariat entre le CIAS du Pays de Chantonnay, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, le fournisseur et les apporteurs pour garantir la durabilité de la filière et le bon fonctionnement de cet équipement.



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Conseil d'Administration du 02/07/2025
CIAS du Pays de CHANTONNAY

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, modifiés par arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-138 en date du 10 mars 2025, et notamment les articles 4.2.1 portant sur la protection et la mise en valeur de l'environnement et 4.2.19 portant sur l'étude, l'acquisition, la construction de structures d'hébergements pour personnes âgées ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-452 en date du 29 septembre 2021, approuvant le Plan Climat Air Énergie Territorial ;

Vu la délibération n° 2021-346 du Conseil communautaire en date du 23 juin 2021 approuvant le projet de réhabilitation de l'EHPAD Les Érables à Saint-Prouant ;

Vu la délibération n°2023-364 du Conseil communautaire du 27 septembre 2023 prenant acte de la mise à disposition au CIAS du Pays de Chantonnay des équipements d'hébergement des personnes âgées (biens meubles et immeubles) des sites « Les Humeaux » à Bournezeau, « Les Érables » à Saint Prouant ainsi que « Les Grands-parents » à Sainte Cécile suite au transfert de la compétence à compter du 1er novembre 2023.

Vu la délibération n° 2023-397 du Conseil communautaire du 25 octobre 2023, approuvant l'avant-projet définitif de la rénovation-extension de l'EHPAD Les Érables à Saint-Prouant ;

Vu la délibération n° 2024-124 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2024, approuvant la participation financière aux travaux d'implantation d'une chaufferie biomasse ;

Considérant le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de l'EHPAD « Les Érables » signé entre le CIAS et la Communauté de communes ;

Considérant que la chaufferie biomasse de l'EHPAD les Érables contribuera à l'émergence de la filière bois bocage locale ;

Considérant l'émergence du collectif « Bois énergie locale » regroupant la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, les partenaires techniques (Chambre d'agriculture, CPIE Sèvre et Bocage, UD CUMA) et des agriculteurs locaux ;

Considérant qu'une convention de partenariat permet de s'assurer et rassurer l'ensemble des parties prenantes sur des engagements réciproques équitables et partagés ;

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- d'approuver, telle que jointe en annexe, la convention de partenariat entre les différents acteurs, CIAS du Pays de Chantonnay, Communauté de communes du Pays de Chantonnay, fournisseur et apporteurs, pour l'approvisionnement en plaquettes bocagères de l'EHPAD « Les Érables » situé à Saint-Prouant ;

- d'autoriser Madame la Présidente à finaliser, prendre et signer ladite convention ainsi que tous les actes y afférents.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Isabelle MOINET - Présidente informe les membres présents de la démission de Monsieur Jean-Luc RAIFAUD. Ce dernier représentait la Retraite Sportive. Un courrier leur a été adressé pour la désignation d'un nouveau membre.

La séance est levée à 18h30

Fait à Chantonay, le 2 juillet 2025

Séance du Conseil d'Administration du 02 juillet 2025

Numéro d'ordre des délibérations prises : n° 2025-67 à n° 2025-68
et 2 annexes

Signatures manuscrites :

Le secrétaire de séance,
Christophe GOURAUD

La Présidente,
Isabelle MOINET



Le procès-verbal de la séance du 02 juillet 2025 est arrêté le _____

Signatures manuscrites :

Le secrétaire de séance,



La Présidente,
Isabelle MOINET

